

REGLEMENT SPORTIF

VERSION AG 2021 *(applicable dès le début des compétitions 2021/2022)*

CHAPITRE 1 : Généralités

Chapitre 1: Guides et généralités de fonctionnement	2
ARTICLE 1.1 : Inscriptions et Obligations des Clubs	2
ARTICLE 1.2 : les Compétitions	2
ARTICLE 1.3 : Organisation des compétitions	2
ARTICLE 1.4 : Championnats Régionaux	2
ARTICLE 1.5 : Décompte des points.....	3
ARTICLE 1.6 : Homologation des résultats	3
ARTICLE 1.7 : Modification des calendriers.....	3

CHAPITRE 2 : Règlement Jeu en Extérieur

ARTICLE 2.1 : Programmation des rencontres	4
ARTICLE 2.2 : Arbitrage des rencontres	4
ARTICLE 2.3 : Déroulement des championnats gérés par la LOT.....	4
ARTICLE 2.4 : Coupe de la Ligue Nelson Paillou.....	5
ARTICLE 2.5 : Précisions	6

CHAPITRE 3 : Règlement Jeu en Salle

ARTICLE 3.1 : Déroulement des championnats gérés par la LOT.....	6
ARTICLE 3.2 : Précisions	6

CHAPITRE 4 : Arbitrage et Sanctions

ARTICLE 4.1 : L'arbitre.....	7
ARTICLE 4.2 : Les Réclamations	7
ARTICLE 4.3 : Appel	7
ARTICLE 4.4 Les sanctions prononcées par la commission d'arbitrage/championnat.....	7

CHAPITRE 5 : Participation aux compétitions

ARTICLE 5.1 : Blessures.....	8
ARTICLE 5.2 : Équipes invitées.....	8

CHAPITRE 1 : Généralités

Chapitre 1: Guides et généralités de fonctionnement.

Généralités de fonctionnement

Ce Guide vient en complément du règlement sportif fédéral. Il explicite les règles propres aux compétitions gérées par la Ligue Occitanie Tambourin (LOT).

Il est communiqué à tous les présidents de clubs disputant les compétitions organisées par la ligue Occitanie de Jeu de balle au tambourin.

Il est à la disposition de tous les licenciés sur le site de LOT.

Tous les points composant ce Guide Règlement sont susceptibles de modification sur proposition du Comité Directeur.

Pour tous les points qui ne sont pas abordés dans le règlement de la ligue, le règlement de la FFJBT téléchargeable sur le site de la FFJBT est appliqué.

ARTICLE 1.1 : Inscriptions et Obligations des Clubs

1.1.1 Afin de pouvoir participer aux différentes compétitions sportives organisées la LOT, les clubs doivent être à jour de leur affiliation à la FFJBT pour la saison en cours.

1.1.2 Les clubs doivent engager leurs différentes équipes avant le 31 décembre pour le championnat estival adulte.

Pour le championnat Jeunes, la date retenue sera communiquée à chaque rentrée.

Après la date butoir, la LOT se réserve le droit de refuser les équipes en fonction de l'avancement des calendriers.

1.1.3 Le comité directeur décide en début de saison du montant de l'engagement dans les différentes compétitions de la Ligue.

ARTICLE 1.2 : les Compétitions

Les compétitions officielles sont ouvertes à tous les Clubs agréés et affiliés à la FFJBT et dépendant de la [FFJBT](#). LOT

Toutefois des clubs domiciliés hors de la Région Occitanie peuvent être intégrés dans les différents championnats sur demande de la FFJBT à la condition qu'ils respectent tous les autres critères.

1.2.1 Compétitions officielles Régionales

1.2.1.1 En Extérieur

- 🏆 Championnats Masculins : Championnat de Ligue
- 🏆 Championnats régionaux Jeunes : Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins
- 🏆 Coupe de la Ligue adultes Nelson Paillou

1.2.1.2 En Salle

Championnats Jeunes régional : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets

Phases finales des championnats de France en salle : Participent les équipes championnes d'Occitanie selon les modalités décrites par le règlement de la FFJBT.

- 🏆 Les Autres compétitions organisées par la ligue :
- 🏆 Le trophée Léopold Bellas
- 🏆 Championnat vétérans Gilles Fermaud
- 🏆 La coupe de la Ligue Nelson Paillou

ARTICLE 1.3 : Organisation des compétitions

Le comité directeur de la LOT désigne le ou les organisateur(s), la date et le terrain sur lequel se déroulent :

- 🏆 Le Tournoi vétérans
- 🏆 Le Trophée Bellas
- 🏆 La coupe de la Ligue Nelson Paillou
- 🏆 Les plateaux Jeunes des championnats en salle

Les organisateurs de ces manifestations doivent se conformer au cahier des charges établi avec la LOT.

Une convention bipartite est signée entre la ligue et l'organisateur.

ARTICLE 1.4 : Championnats Régionaux

1.4.1 Les Séries des championnats en Extérieur

- ✚ En série Ligue, 1 poule de 10 équipes, 1 seul club peut être représenté à ce niveau
- ✚ En Cadets, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- ✚ En Minimes, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- ✚ En Benjamins, la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE
- ✚ En Poussins la série est constituée des équipes qualifiées en fonction du classement RACE

1.4.2 Les Séries des championnats en Salle Jeunes:

Le championnat se déroule d'Octobre à Février.

Les poules sont formées à partir du classement RACE qui tient compte du classement en salle de la catégorie et de la catégorie inférieure de la saison précédente et du classement extérieur de la catégorie de l'année en cours. Les clubs ayant fait une entente se verront attribués le même nombre de points.

La Ligue se réserve le droit de modifier ces critères de classement.

ARTICLE 1.5 : Décompte des points

Le décompte des points est conforme au règlement de la FFJBT.

Exception: Championnats en Salle Poussin, Benjamin, Minime et Cadet.

Les rencontres peuvent se jouer au temps ou au nombre de jeux, le règlement est stipulé dans le document accompagnant les plannings de chaque plateau.

Un jeu commencé avant la fin du temps réglementaire doit être terminé, même lorsque le temps est dépassé.

L'équipe qui comptabilise le plus de jeux a match gagné.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, et lorsque le jeu commencé est terminé, il y a match nul.

ARTICLE 1.6 : Homologation des résultats

1.6.1 Pour être homologués :

Les résultats doivent être inscrits sur les feuilles de match officielles de la Ligue téléchargeable sur le site de la LOT

1.6.2 Les feuilles de match

Elles doivent être remplies avant la rencontre (noms des équipes, des joueurs, n° de licences, et signatures des joueurs et des entraîneurs pour les jeunes), et complétées après la fin de celle-ci (score, réclamations éventuelles, signatures des capitaines, entraîneurs et arbitres).

1.6.3 : En cas de litige

Les renseignements inscrits sur la feuille de match engagent la responsabilité des clubs concernés et des arbitres.

La commission championnat de la LOT peut vérifier les feuilles de match sans qu'il n'y ait de réclamation et prendre des sanctions le cas échéant.

1.6.4 Communication des résultats

Le club recevant doit enregistrer le résultat de la rencontre le dimanche minuit dernier délai qui suit la rencontre, sur l'interface du site internet de la ligue (www.tambourin-ligueoc.fr).

La feuille de match est scannée ou photographiée et envoyée sur le site de la Ligue www.tambourin-ligueoc.fr suivant la procédure décrite dans la circulaire transmise en début de saison et cela le dimanche minuit dernier délai.

La feuille de match jointe devra être au format PDF ou JPEG, elle devra être lisible.

Chaque équipe peut garder un exemplaire virtuel (scan ou photo) de la feuille de match.

ARTICLE 1.7 : Modification des calendriers

Le déplacement des rencontres peut être autorisé selon les modalités suivantes :

1.7.1 Déplacement des rencontres

Championnat de ligue et coupe de la ligue:

- *Déplacement des rencontres avant le début du championnat :*

Le calendrier de la ligue sera envoyé au club la dernière semaine de janvier. Les clubs auront jusqu'au fin février pour modifier les rencontres. L'accord des deux clubs est nécessaire pour ces modifications.

- *Déplacement des rencontres après la parution du calendrier :*

Le déplacement des rencontres est autorisé. Les équipes peuvent avancer une rencontre avec l'accord des deux clubs, un email doit être envoyé par les deux clubs à la LOT 15 jours avant la date prévue. Sans réponse sous 48H de la LOT le report est validé.

Les équipes peuvent en cas de force majeure demander à repousser une rencontre, la demande doit être faite 15 jours minimum avant la date prévue dans le calendrier, l'accord par retour de mail de la LOT est obligatoire pour valider le report.

- Autres championnats gérés par la ligue :

Dans les autres séries, les rencontres peuvent être déplacées avec l'accord écrit des deux clubs. Dans tous les cas toutes les rencontres de la phase aller doivent être jouées avant la fin de celle-ci.

Idem pour la phase retour.

1.7.2 Rencontres Promotionnelles

Parmi les compétitions qu'elle organise, La Ligue Occitanie de Tambourin se réserve le droit de désigner certaines rencontres comme des rencontres promotionnelles. Ces rencontres seront indiquées à l'avance au club y participant par la Ligue. Les lieux, dates et horaires de ces rencontres ne pourront être modifiés qu'avec l'accord de la Ligue.

CHAPITRE 2 : Règlement Jeu en Extérieur

ARTICLE 2.1 : Programmation des rencontres

Les rencontres du championnat de ligue se jouent soit :

- ✚ le vendredi en nocturne (après 21H) avant le 01 Mai avec l'accord écrit des deux clubs.
- ✚ Le vendredi en soirée avec l'accord écrit des deux clubs.
- ✚ le samedi après-midi.
- ✚ le samedi en nocturne.
- ✚ le dimanche matin avec l'accord écrit des deux clubs.
- ✚ le dimanche après-midi.
- ✚ un soir de semaine avec l'accord écrit des deux clubs et de la LOJBT.

Les rencontres des catégories Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins se jouent soit :

- ✚ le dimanche
- ✚ le mercredi après-midi (avec l'accord écrit des deux clubs).
- ✚ le samedi (avec l'accord écrit des deux clubs)

Des rencontres jeunes peuvent se dérouler d'autres jours avec accord écrit des deux clubs.

NB : En cas de réclamation, l'accord écrit passé entre les 2 clubs sera demandé par la LOT.

ARTICLE 2.2 : Arbitrage des rencontres

Dans toutes les séries, chaque rencontre doit être arbitrée, l'arbitre doit être licencié à la FFJBT.

Le club qui reçoit est sollicité pour l'arbitrage.

Les juges de ligne ne sont pas obligatoires mais conseillés.

ARTICLE 2.3 : Déroulement des championnats gérés par la LOT

2.3.1 LIGUE REGIONALE MASCULIN

Le championnat se déroule en une seule phase, il est composé de 10 équipes.

Les équipes se rencontrent en match aller/retour.

À l'issue du championnat le premier du classement est déclaré champion régional.

Accession à la Nationale 2 :

Les deux premières équipes au classement final de ligue peuvent monter.

Particularité:

Une équipe classée au-delà de la quatrième place du championnat de ligue ne peut prétendre à l'accession en Nationale 2.

Descente en Série Départementale:

Les deux équipes les moins bien classées descendent en série Hérault 1.

Particularité :

Si une équipe est rétrogradée de série ligue (forfait général, rétrogradation d'une N2 du même club ...) l'équipe ne pouvant se maintenir sportivement au regard du classement de la ligue la mieux classée sera repêchée.

Équipe intégrant la série ligue:

Deux équipes désignées par le Comité départemental au regard de son règlement.

Cas de repêchages :

Dans le cas ou malgré ce règlement et après l'engagement des équipes dans le championnat l'effectif de ligue ne compte pas 10 équipes un repêchage serait effectué selon le procédé suivant (A la condition de respecter l'article 1.4.1) :

- ✚ Le meilleur second de série départementale 1
- ✚ L'avant dernier de série Ligue.
- ✚ Le moins bon second de série départementale 1
- ✚ Le dernier de série Ligue
- ✚ Le meilleur troisième de départementale 1.

2.3.2 : Cadets

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- ✚ Du classement Minimes de l'année précédente
- ✚ Du classement Cadets de l'année Précédente
- ✚ Des résultats des plateaux d'automne (s'il y en a)
- ✚ Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition. L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.3 : Minimes :

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- ✚ Du classement Minimes de l'année précédente
- ✚ Du classement Benjamins de l'année précédente
- ✚ Des résultats des plateaux d'automne (s'il y en a)
- ✚ Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition. L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.4 Benjamins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- ✚ Du classement Poussins de l'année précédente
- ✚ Du classement Benjamins de l'année Précédente
- ✚ Des résultats des plateaux d'automne (s'il y en a)
- ✚ Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition. L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

2.3.5 Poussins

Le championnat se déroule de Mars à Juin.

Les poules sont formées à partir du classement RACE consécutif au championnat en salle et qui tient compte :

- ✚ Du classement Poussins de l'année précédente
- ✚ Des résultats des plateaux d'automne (s'il y en a)
- ✚ Du classement en salle de l'année.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition. L'équipe se classant première sera déclarée Championne Régionale excellence, les deuxième et troisième complètent le podium.

ARTICLE 2.4 : Coupe de la Ligue Nelson Paillou

Les équipes engagées en championnat de Ligue peuvent s'inscrire en coupe de la ligue à l'exception des équipes non domiciliées en Occitanie.

Des équipes non engagées dans la série Ligue peuvent être invitées à participer à cette coupe à condition qu'aucune équipe de son département ne soit déjà présente et qu'elle ne soit pas d'un niveau supérieur à la série Ligue.

Les finales se jouent sur terrain neutre, les terrains seront choisis par la ligue Occitanie au moins un mois avant la rencontre.

La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe recevante, elle doit fournir un arbitre central.

Chaque équipe fournira un juge de ligne.

La règle des 3 titulaires ne s'applique pas pour la coupe ainsi que pour le décompte concernant le surclassement des joueurs.

Tous les joueurs ayant une licence Ligue ou d'un niveau inférieur peuvent participer.

ARTICLE 2.5 : Précisions

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.

CHAPITRE 3 : Règlement Jeu en Salle

ARTICLE 3.1 : Déroulement des championnats gérés par la LOT

3.1.1 Championnat régional de jeunes en salle catégories Poussin, Benjamin, Minime et Cadet :

Le championnat se déroule sous forme de plateau, le nombre de plateau dépend du nombre d'équipes engagées et des salles disponibles.

Idéalement, la Ligue proposera un plateau par mois par catégorie.

Les catégories Poussins et Minimes seront planifiées la même journée.

Les catégories Benjamins et Cadets seront planifiées la même journée.

La formule est arrêtée 2 semaines avant le début de la compétition.

Les équipes engagées sont réparties dans des poules de 3, 4 ou 5 équipes.

Tous clubs engageant une équipe jeune en championnat devra à minima recevoir l'organisation d'un plateau.

Si le club ne possède pas de gymnase, la Ligue se verra lui attribuer la gestion d'un de ses gymnases référents.

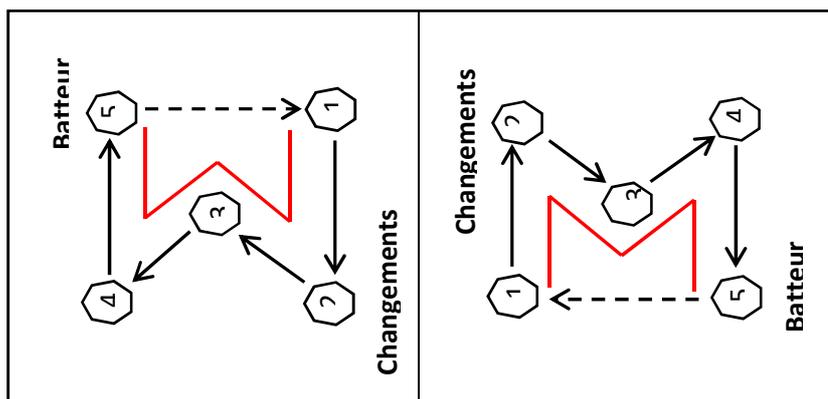
Une convention, mise à jour chaque saison, sera signée avec les clubs organisateurs afin de préciser leurs engagements.

En fonction du nombre d'équipes engagées et en fonction des résultats, des Poules de différents niveaux sont constituées.

À l'issu du championnat, le premier du classement Régionale excellence est déclaré Champion Occitanie.

SPECIFICITES REGLEMENT POUSSINS

Ces précisions viennent en complément du règlement fédéral



Changements de poste et de camp

Les joueurs changent de poste tous les jeux.

Cette règle s'applique également lors du changement de camp, tous les 3 jeux.

La rotation des joueurs suit l'ordre des numéros et l'ordre du M.

Ex : Un joueur débutant au poste 2 (poste où ont lieu les changements) passera successivement au poste 3, 4, 5 puis 1. Il se retrouvera donc au poste 4 avant le changement de côté et se positionnera au poste 5 à la reprise dans l'autre camp.

Le service changera de camp tous les jeux au lieu de tous les 3 jeux.

Il est permis à la Poule Espoir et en dessous, que tous les enfants puissent avancer de 5m pour servir à l'intérieur du terrain.

ARTICLE 3.2 : Précisions

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en salle du règlement fédéral sont appliquées.

CHAPITRE 4 : Arbitrage et Sanctions

ARTICLE 4.1 : L'arbitre

En cas d'incident, tout membre de la LOT, présent à la rencontre, peut être amené à établir un rapport s'il n'est pas concerné directement par l'incident et licencié dans un des clubs mis en cause.

Dans le cas du départ forcé d'un arbitre (blessure, etc.), un arbitre, licencié à la FFJBT, sera désigné par le capitaine de l'équipe recevant.

ARTICLE 4.2 : Les Réclamations

Pour être recevable, les réclamations concernant la rencontre en cours doivent être consignées par le capitaine réclamant sur la feuille de match.

Cette dernière doit être signée par le capitaine adverse, qui est avisé qu'une réclamation est portée contre son équipe, et contresignée par l'arbitre.

L'arbitre peut adresser à la LOT un rapport sur la réclamation.

Le club réclamant adressera obligatoirement sous huitaine à la LOT un rapport circonstancié pour confirmer sa réclamation.

Toute autre réclamation, qui ne concerne pas automatiquement la rencontre en cours, doit être adressée par courrier à la LOT. Le club réclamant devra fournir tous les détails nécessaires et toute preuve qu'il jugera utile pour étayer sa réclamation, de manière à ce que la LOT puisse prendre les décisions/sanctions adéquates.

La LOT demandera en fonction du type de réclamation à la commission compétente (discipline ou règlement/ championnat) de traiter sous 30 jours les litiges.

ARTICLE 4.3 : Appel

Un club faisant l'objet d'une réclamation sera informé du contenu et des motifs de celle-ci, avant que la Commission compétente ne statue sur le litige. Le club pourra ainsi apporter toutes les informations qu'il jugera utile.

Les clubs concernés pourront faire appel de la décision de la commission.

Suite à une décision de la commission discipline de la LOT les clubs ou licenciés concernés pourront faire appel sous Quinzaine à la commission de discipline de la FFJBT.

Suite à une décision de la commission règlement/ championnat les clubs ou les licenciés concernés pourront faire appel auprès du comité directeur de la LOT

Les Sanctions

ARTICLE 4.4 Les sanctions prononcées par la commission d'arbitrage/championnat

Le montant des amendes financières est établi par le comité directeur en début de saison sportive dans la fiche Tarifs.

4.5.1 Tous les clubs ne se rendant pas aux compétitions seront soumis à des sanctions (financières et/ou sportives) graduées et proportionnées dans les cas suivants :

- ✚ forfait général
- ✚ forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue hors délai ou sans prévenir la ligue
- ✚ forfait lors de plateaux en prévenant la ligue hors délai ou sans prévenir la ligue
- ✚ forfait lors de phases finales des championnats ou des coupes

Ces sanctions pourront être sportives et/ou financières et déterminées selon la gravité de l'infraction, soit :

- ✚ Modification du résultat de la rencontre incriminée (match perdu par forfait ou par pénalité suivant le cas)
- ✚ Faire rejouer la rencontre.
- ✚ Enlever les points acquis de façon non réglementaire à une équipe.
- ✚ Pénalité financière dans le cas où une équipe se serait déplacée pour une rencontre et que l'équipe recevante aurait été forfait (indemnité : voir fiche Tarifs).

4.5.2 Sanction concernant les clubs ne se rendant pas à une compétition.

- ✚ Forfait général d'une compétition avant le début de la compétition et après l'édition des calendriers (voir fiche Tarifs).
- ✚ Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue plus de 10 jours à l'avance : voir fiche Tarifs.
- ✚ Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue entre 10 jours et 48H : voir fiche Tarifs.
- ✚ Forfait lors d'une rencontre en prévenant la ligue moins de 48H à l'avance : voir fiche Tarifs.

- ✚ Forfait sans prévenir la ligue et l'équipe adverse (voir fiche Tarifs), plus les indemnités si l'équipe adverse s'est déplacée.
- ✚ dans le cas particulier des plateaux, le montant de la pénalité sera multiplié par le nombre de matchs impactés.

4.5.3 Pénalités financières en fonction des erreurs sur la feuille de match (voir fiche Tarifs).

Types d'erreurs (liste non exhaustive)

- ✚ Pas de numéro de licence
- ✚ Erreur sur la catégorie
- ✚ Pas de date ou erreur de date
- ✚ Pas de signature des capitaines
- ✚ Pas de signature de l'arbitre.

4.5.4 Sanction concernant la non communication des résultats et des feuilles de match sur le site de la Ligue

(Rappel le résultat doit être enregistré le Dimanche minuit dernier délai)

- ✚ 1 résultat non communiqué (voir fiche Tarifs).
- ✚ 2 résultats non communiqués 1 point de pénalité.
- ✚ 3 résultats non communiqués 2 points de pénalité.
- ✚ A partir du 4ème match perdu par pénalité.

Un club qui ne serait pas à jour du paiement des amendes ne sera pas accepté dans les séries gérées par la ligue (jeunes et adultes) les années suivantes.

Les amendes perçues seront reversées pour la promotion du championnat jeune.

CHAPITRE 5 : Participation aux compétitions

ARTICLE 5.1 : Blessure

En cas de blessure et d'immobilisation d'un membre par un plâtre ou une atèle, le licencié ne sera admis sur le terrain que muni d'une autorisation spécifique et datée du médecin.

ARTICLE 5.2 : Équipes invitées

Les équipes invitées (demande de la FFJBT) extérieures à la région Occitanie peuvent être intégrées dans les différents championnats régionaux d'Occitanie à condition que le processus de montée et descente de la LOT soit respecté. En catégorie LIGUE une seule équipe hors région Occitanie sera acceptée. Les phases finales des différents championnats et les plateaux jeunes ne se dérouleront qu'en région Occitanie. Si une équipe invitée termine première d'un des championnats elle ne pourra pas être désignée championne et ce sera la première équipe d'Occitanie suivante qui sera désignée championne.

Fait à Montpellier le 23/10/2021

Le président de la commission sportive
Frédéric GOUNEL

Le président de la LOT
Denis ARRAZAT